

S'assurer d'un service de préparation de déclaration de revenus de qualité!

Selon des informations publiées par Ernst & Young le 28 avril 2003 dans le journal La Presse, environ 40% des déclarations produites en 2001 ont été préparées par des tiers. Lors de la saison d'impôt, tous les comptables sont confrontés à un problème important : le manque de temps. Lorsque l'on combine ce problème avec la complexité grandissante des déclarations de revenus, on augmente de façon importante les risques d'erreurs. Voici quelques éléments pour réduire les risques d'erreurs dans votre déclaration.

Avant tout, faites affaire avec un professionnel reconnu. Les comptables agréés (CA) et les CGA, sont les professionnels les mieux placés pour la préparation de déclaration de revenus. Leur formation en fiscalité est approfondie et reconnue. Trop de particuliers utilisent les services express de « comptables » non professionnels ou sans titre professionnel et courent le risque de payer trop d'impôt. À l'inverse, si vous n'en payez pas assez vous pourriez avoir des ennuis qui vous suivront longtemps.



Philippe Célestin, CA

1. Assurez-vous que votre professionnel utilise des fiches de contrôles de la qualité pour les déclarations. Ces fiches de contrôles de la qualité aident le professionnel à s'assurer que tous les éléments importants ont été considérés pour votre déclaration. Consulter cette fiche de contrôle s'il l'a préparée...
2. Assurez-vous que le professionnel utilise un logiciel professionnel pour préparer vos déclarations. Généralement, les logiciels professionnels ne sont pas disponibles sur les tablettes des magasins de détail. S'il prépare encore les déclarations à la main, le risque d'erreur devient important. Saviez-vous qu'au Québec un couple à la retraite qui désire fractionner ses revenus de pension doit préparer au moins une douzaine de déclarations pour déterminer celle qui pourrait être la plus près de la plus avantageuse. Le plus près, car la plus avantageuse ne peut être calculé que par un logiciels. Imaginez à la main!...
3. Assurez-vous que le cabinet, que vous avez choisi, a mis en place un bon système de vérification des déclarations. En effet, il est préférable qu'une personne prépare les déclarations et qu'une autre (plus expérimentée) les vérifie pour réduire les erreurs d'inattention, les inversions de chiffres, les oublis, etc.
4. Assurez-vous que votre comptable a préparé un comparatif avec l'année précédente et qu'il a expliqué les écarts importants. C'est fou ce que l'on découvre comme ça. Si vous avez un nouveau comptable, son système ne contient pas en mémoire les données des années précédentes, soyez donc plus vigilant.
5. Assurez-vous que votre comptable reçoit tous vos avis de cotisation et qu'il s'assure qu'il n'y ait pas d'écart avec les déclarations produites. S'il y a des écarts, il est primordial de les examiner avant la fin de la période permise pour faire opposition soit généralement 90 jours suivant la date de l'avis.
6. Un bon service devrait aussi inclure une planification fiscale même légère avant la fin d'année ou avant la fin de la période des REER. Vous pouvez donc comparer les résultats finaux et ceux prévus.

MONTRÉAL

7333, Place des Roseraies, bureau 100, Montréal (Anjou) (Qc) H1M 2X6
TÉL. : 514-493-FISC (3472) • TÉLÉC. : 514-493-6442
SANS FRAIS : 1-888-493-FISC (3472)

RIVE SUD

235, Ave Jean-Baptiste Varin, La Prairie (Qc) J5R 6E5
TÉL. : (450) 444-4256

7. Révisez vous-même la déclaration, vous ne savez jamais ce que vous pourriez y trouver, et questionnez.

Si vous avez des questions ou des commentaires n'hésitez pas à me contacter au 514-493-(FISC) 3472. Une question, ça ne coûte rien, mais les conseils valent de l'or.

Visitez mon site au <http://www.celestin-comptable-agree.ca> et envoyez-moi des courriels.

À bientôt